

Date de dépôt : 30 avril 2014

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{me} et MM. Mauro Poggia, Olivier Sauty, Eric Stauffer, Pascal Spuhler, Thierry Cerutti, Florian Gander, Roger Golay, Jean-François Girardet, Henry Rappaz, Marie-Thérèse Engelberts : Poste de police de la Servette, il est urgent d'agir

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 28 mars 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les divers rapports émis par la Commission des visiteurs officiels et par celle des Droits de l'Homme qui font mention, depuis 1994, de la vétusté des locaux du poste de police de la Servette (RD 231, RD 462, RD 811);*
- qu'il est mentionné dans le RD 866 : « invite le département de la sécurité, de la police et de l'environnement, ainsi que le département des constructions et des technologies de l'information, à procéder dans les meilleurs délais aux aménagements nécessaires afin que les collaborateurs de la police puissent bénéficier de conditions de travail adéquates »;*
- qu'un rapport circonstancié a été établi le 27 septembre 2010 par la commission concernée, dans lequel il est mentionné que les locaux sont extrêmement exigus et que l'ensemble des policiers s'y « entassent » (le mot n'est pas trop fort) – locaux communs très petits, peu de place pour le vestiaire, etc.;*
- que, depuis l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure pénale, ce poste ne répond plus aux exigences (vestiaire pour l'avocat d'office, salle d'attente),*

invite le Conseil d'Etat

à entreprendre sans délai les travaux demandés ou, à défaut, à trouver de nouveaux locaux adaptés dans le secteur concerné.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat s'est saisi dès l'automne 2012 de la problématique de la vétusté et de l'exiguïté du poste de police, situé sur l'avenue Wendt dans le quartier de la Servette, par des échanges réguliers entre les magistrats, ainsi qu'entre les collaborateurs, responsables de l'office des bâtiments, de la police et du service de la logistique.

La décision a été prise de reloger le poste à proximité de l'actuel, dans une partie du bâtiment qui sera réalisé sur la route de Meyrin, sur des parcelles situées en Ville de Genève et appartenant à la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC).

Suite à l'acquisition par l'Etat de l'ensemble du rez-de-chaussée et d'une partie du sous-sol du futur bâtiment, dont l'achèvement de la construction est prévu en 2016, le projet de cette nouvelle structure d'une surface de près de 1 100 m² (soit plus du double de l'actuel poste de la Servette) prévoit un poste de police de proximité pour 30 collaborateurs, ainsi qu'un espace dédié à police secours pour 60 collaborateurs, permettant de surcroît la mise en place d'un groupe de suivi judiciaire. Ce dernier disposera de 15 cellules et sera en mesure de traiter le même nombre d'arrestations simultanément.

Du fait de cette relocalisation, le poste actuel situé sur l'avenue Wendt ne fera donc pas l'objet de travaux de réfection.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP